

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent à la salle du Sénat, et alors, M. l'Orateur s'exprime comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur bien que je sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers leur Roi et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de la parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien apprécier de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable Président du Sénat s'exprime alors dans les termes suivants:—

M. l'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence. Il lui accorde et, en toute occasion, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable.

Et la Chambre étant revenue,

M. l'Orateur fait rapport que les Communes se sont rendues au Sénat, et qu'en leur nom il a présenté la demande usuelle de privilèges, qu'il a plu à Son Excellence de confirmer.

M. Bennett présente un Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour en prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:—

*Honorables Membres du Sénat:*

*Membres de la Chambre des Communes:*

Il me fait grand plaisir de m'associer à vous dans l'exécution des importants devoirs que vous serez bientôt appelés à remplir pendant cette première session du dix-septième parlement du Canada.

La nécessité d'étudier à fond la situation économique exceptionnelle qui a entraîné le chômage m'a engagé à vous convoquer plus tôt qu'à l'ordinaire. Vous aurez à examiner plusieurs mesures législatives, entre autres certains amendements à la Loi des douanes et au Tarif douanier. Elles contribueront largement, on l'espère, à remédier aux conditions anormales qui existent aujourd'hui.